



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1443
3 janvier 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Soixante et unième session

(21-23 février 2006)

(Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire)

**APPLICATIONS DES TIC DANS LE CADRE
DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CEE***

Note du secrétariat

Le document a pour objet de faire le point sur l'évolution et l'utilisation des applications informatiques et télématiques dans le cadre du programme de travail de la CEE depuis la soixantième session de la Commission.

Les pays membres sont priés de prendre note des diverses initiatives de la CEE dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC).

INTRODUCTION

A. Objet

1. Le présent document a pour objet de faire le point sur l'évolution et l'utilisation des applications informatiques dans le cadre du programme de travail de la CEE depuis la soixantième session de la Commission.

* Soumission tardive suite au report de la décision concernant les dates et l'ordre du jour de la session annuelle de la Commission, dans l'attente de la conclusion de la réforme de la CEE.

B. Rappel des faits

2. À sa soixantième session, après avoir examiné un rapport du secrétariat intitulé «Vers une cyberstratégie de la CEE» (E/ECE/1422), la Commission est convenue que la CEE devrait promouvoir l'utilisation des TIC dans son programme de travail afin de rendre celui-ci plus efficace et plus productif en répondant à la demande. Soulignant que les TIC devaient servir à exécuter le programme, la Commission a encouragé les organes subsidiaires principaux à continuer de tâcher de mettre au point et d'utiliser de manière rentable des applications appropriées de l'informatique et la télématique et a décidé d'évaluer les progrès qui auraient été accomplis à la soixante et unième session annuelle. Le présent document a été établi, à la demande de la Commission, pour permettre une telle évaluation. Afin de ne pas répéter la description de toutes les applications de TIC, déjà énumérées dans le document E/ECE/1422, il ne donne des détails que sur les faits récents relatifs aux applications informatiques et télématiques dans le cadre de la CEE.

C. Structure du document

3. Le présent document est divisé en trois grandes sections, à savoir: I) une vue d'ensemble des faits récents intéressant l'application des TIC au niveau des sous-programmes; II) une brève description de certaines initiatives prises dans le domaine des TIC pour rendre le secrétariat plus efficace; et III) des conclusions.

I. APPLICATIONS DES TIC AU NIVEAU DES SOUS-PROGRAMMES

4. Les applications des TIC représentent une composante essentielle des activités de la CEE au niveau des sous-programmes. Dans certains cas, cette composante est au cœur de l'activité ou du projet considéré, tandis que dans d'autres elle n'est parfois qu'un auxiliaire permettant d'atteindre les objectifs du projet. La présente section contient une description détaillée des faits intervenus durant l'année écoulée au niveau des sous-programmes.

A. Environnement

5. Les outils électroniques ont été de plus en plus fréquemment utilisés pour faire en sorte que l'information relative à l'environnement soit du domaine public et les applications des TIC montrent qu'il est possible, grâce à ses technologies, non seulement de donner au public une ouverture sur l'information mais aussi de faciliter sa participation à la prise de décisions en matière d'environnement, et ce, de diverses manières: par la possibilité de faire connaître son avis en ligne dans le cadre de procédures d'octroi d'autorisations ou de permis intéressant l'environnement, par la diffusion électronique de documents aux membres du public concerné qui choisissent de figurer sur un serveur de listes (c'est-à-dire un serveur qui gère des listes de diffusion à certains groupes d'utilisateurs) ou par le biais de portails Web diffusant des informations sur l'environnement au niveau communautaire. En particulier, le secrétariat concentre désormais son attention sur le recours à des questionnaires et bases de données accessibles via le Web pour collecter des informations.

6. Un questionnaire diffusé via le Web a été mis au point, au cours des années précédentes, aux fins de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Pour permettre aux pays de répondre au questionnaire qui leur est adressé tous les deux ans, ce

mécanisme a été perfectionné. La base de données correspondante a été améliorée pour faciliter l'extraction d'informations tirées des réponses au questionnaire actuel et aux questionnaires antérieurs, et grâce à un meilleur système de gestion, le secrétariat peut désormais contrôler plus facilement le système.

7. En outre, une version générique du système a été mise en place pour qu'il puisse être utilisé pour d'autres projets s'appuyant sur des questionnaires et des bases de données dans l'ensemble de la Division. Les questionnaires constituent une composante essentielle de la notification des données que les Parties sont tenues de communiquer en application des instruments juridiques, notamment des conventions de la CEE relatives à l'environnement. Les États membres sont très satisfaits des systèmes en ligne de réponse aux questionnaires et d'accès aux réponses antérieures qui ont été mis en place. Le secrétariat a tiré avantage de l'exploitation plus aisée des réponses aux questionnaires que permet le système électronique et de l'appui que lui procure la base de données pour l'établissement des rapports récapitulatifs. En outre, la base de données contenant les réponses antérieures peut être mise à la disposition d'un public plus large par le biais de l'Internet, ce qui garantit la transparence du processus ainsi que des réponses reçues.

a) Centre Aarhus d'échange d'informations pour la démocratie en matière d'environnement

8. Ce centre constitue un forum électronique destiné à la collecte, la diffusion et l'échange d'informations et de bonnes pratiques intéressant la Convention d'Aarhus et la mise en œuvre du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Il fait partie intégrante du mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus et doit servir d'instrument pour faciliter l'échange de données entre diverses parties et acteurs. Il fournit des informations sur demande à un large éventail d'utilisateurs, notamment aux Parties et Signataires de la Convention d'Aarhus et à d'autres États, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales, étudiants et chercheurs, ainsi qu'au grand public. Le centre d'échange d'informations se compose d'un portail central et de sites Web ou portails nationaux. Au cours de sa première année de fonctionnement (2004-2005), le Centre Aarhus d'échange d'informations a été consulté plus de 130 000 fois. Au cours des trois premiers trimestres de 2005, le nombre de consultations a dépassé 165 000. Plus de 7 000 visiteurs se sont connectés au site durant la même période de neuf mois. Plusieurs milliers de visiteurs consultent régulièrement le site pour s'informer quant à la manière dont les principes de la Convention d'Aarhus sont mis en pratique. Le Centre Aarhus est géré par la CEE et est financé presque exclusivement par des sources extrabudgétaires par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale de la Convention d'Aarhus.

b) Le mécanisme d'échange d'informations sur les transports, la santé et l'environnement

9. Le mécanisme d'échange d'informations du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE) est un portail Internet permettant d'avoir accès de manière conviviale à des informations en anglais et en russe sur les transports, la santé et l'environnement dans la région paneuropéenne et de les échanger. Les phases expérimentales sont maintenant terminées et le portail a été officiellement inauguré le 30 novembre 2005.

B. Transports

10. Pour pouvoir améliorer encore davantage l'efficacité, la sûreté, la performance environnementale et la sécurité des systèmes de transport, les efforts ont porté essentiellement sur les éléments suivants: l'informatisation du régime TIR afin d'éliminer l'utilisation des carnets TIR sur papier; l'application de la télématique et des systèmes de transport intelligents (STI), ainsi que le stockage des documents électroniques.

a) Projet eTIR

11. L'objet du projet eTIR est d'informatiser entièrement le régime TIR, et notamment de remplacer le carnet TIR papier. Au cours de la phase initiale du projet, qui est à présent achevée, on a établi une description détaillée des étapes suivies en utilisant le document papier. La deuxième phase du projet a été entreprise dans le but de définir les éléments et les données requis pour le système informatisé, notamment le concept de système de base de données central permettant le stockage et l'échange de divers éléments de données et le contrôle des flux d'information pour le transport TIR entre toutes les autorités intéressées. La question du financement de la mise au point et de l'exploitation du produit final doit encore être réglée. Le projet est financé par des fonds extrabudgétaires.

b) Systèmes de transport intelligents

12. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) comprend un groupe informel qui étudie comment les STI ou les systèmes d'assistance à la conduite sur route peuvent améliorer la sûreté et les performances écologiques des véhicules. Certains systèmes intelligents ont déjà été intégrés aux règlements de la CEE concernant les véhicules. Par exemple, la réglementation en matière de freins comprend des dispositions sur les régulateurs de vitesse intelligents qui empêchent un véhicule de trop s'approcher de celui qui le précède. De la même manière, en ce qui concerne l'équipement de direction, un système de correction automatique de trajectoire a été introduit. Il permet de détecter qu'un véhicule s'écarte de sa trajectoire et, dans ce cas, de rectifier la direction. Parmi les autres systèmes de transport intelligents envisagés, on peut citer un enregistreur de données de conduite et des systèmes d'autodiagnostic.

c) Stockage des documents électroniques

13. Le site Web de la Division des transports donne accès aux informations et documents du Comité des transports intérieurs, de ses organes subsidiaires et des autres organes desservis par la Division, notamment aux textes, adoptés par ces organes, des instruments juridiques de la CEE sur les transports et aux amendements à ces textes, dont le Dépositaire est le Secrétaire général de l'ONU. En sus de ce rôle majeur de mécanisme de diffusion de la documentation, ce site Web a une fonction juridique essentielle dans la mesure où les Notifications officielles du Dépositaire qui sont publiées par le Secrétaire général au sujet de ces instruments juridiques et de leurs amendements se rapportent aux documents électroniques qui sont stockés dans ce site. De même, le site Web de la Division contient les textes des accords bilatéraux et multilatéraux conclus par les États membres dans le domaine des transports, notamment ceux relatifs au transport de marchandises dangereuses par route. En 2005, le site Web de la Division des transports a commencé à servir de support pour la mise en œuvre de l'Accord de 1998 concernant

l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules automobiles. Désormais, il abrite le Recueil et le Registre mondial prévus dans cet accord de portée mondiale et sert d'instrument pour la diffusion électronique des notifications relatives aux règlements et candidats mondiaux.

C. Statistiques

14. Le sous-programme «Statistiques» est par essence orienté vers la gestion de l'information, et il convient donc d'envisager dans ce contexte toutes les possibilités nouvelles de diffuser l'information à l'aide des TIC modernes. L'application qui vient immédiatement à l'esprit est la base de données statistique stat@unece. Toutefois, la Division utilise également deux autres services ayant pour vocation d'informer les utilisateurs extérieurs – la base de données sur les activités statistiques internationales (DISA-IP) et la bibliothèque de documents accessible via Internet.

15. Le sous-programme relatif aux statistiques inclut aussi des activités qui visent à améliorer l'usage des services électroniques au niveau national, et qui ont trait à la gestion des systèmes d'information statistique, à l'échange de données et métadonnées statistiques et à la fourniture de conseils au sujet des bases de données de diffusion dans le domaine statistique.

a) Base de données statistiques de la CEE (stat@unece)

16. La CEE a mis en place en 2005, grâce à un outil convivial (PC-Axis), un système permettant au public d'avoir accès à sa base de données statistiques. PC-Axis s'inspire de l'expérience d'une vingtaine de services nationaux de statistique qui ont uni leurs efforts sous la direction de Statistics Sweden. «stat@unece» a été choisi comme appellation de la base de données qui vise à promouvoir la diffusion de l'information statistique et à rendre plus aisé l'accès aux données statistiques stockées par la CEE. Une interface actualisée installée dans le courant de 2005 aide les utilisateurs à sauvegarder leurs questions et tableaux, et le secrétariat de la CEE à contrôler l'utilisation qui est faite de la base de données, ainsi que le degré de satisfaction des utilisateurs. Un service centralisé de soutien aux utilisateurs extérieurs a été mis en place pour répondre aux demandes reçues en relation avec la base de données et son contenu, ou à d'autres demandes de données.

b) Base de données sur les activités internationales en matière de statistique – Présentation intégrée

17. Cette base de données englobe les activités d'une cinquantaine d'organismes internationaux de statistique et de groupes méthodologiques actifs dans le secteur des statistiques officielles dans la région de la CEE. Il s'agit du principal outil de gestion employé pour exercer la fonction de coordination à laquelle doit répondre le sous-programme relatif aux statistiques. Il est principalement destiné à l'usage du Bureau et des membres de la Conférence des statisticiens européens, mais il sert également de référence au personnel des services nationaux de statistique et des organisations internationales. Les dernières améliorations introduites dans la base de données permettent aux institutions qui communiquent des informations aux fins de l'établissement de la présentation intégrée d'actualiser en ligne lesdites informations.

c) Bibliothèque de documents

18. Plutôt qu'un site Web, la bibliothèque de documents est une application réelle, étayée par un système sur mesure de gestion du contenu. Elle permet aux unités administratives assurant le service des réunions de télécharger vers une page d'accueil créée à cet effet tous les documents de travail et de synthèse pour une réunion donnée, une équipe spéciale ou un groupe directeur sans avoir besoin pour cela d'une formation spécifique ou de connaissances spécialisées de l'édition de pages Web. Les documents sont présentés par sujet, par date et selon d'autres critères, sous une forme conviviale, et l'accès y est illimité. Seules quelques équipes spéciales protègent par un mot de passe leurs projets de document qui ne sont pas encore prêts à être diffusés. Cette application n'entre pas en concurrence avec l'ODS (Système de diffusion électronique des documents de l'ONU) car elle contient bon nombre de documents de travail qui ne sont pas appelés à figurer dans l'ODS et est spécifiquement conçue pour répondre aux besoins des groupes d'experts techniques.

d) Gestion des systèmes d'information statistiques (MSIS)

19. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a créé, à sa réunion d'octobre 2002, un groupe directeur chargé de la gestion des systèmes d'information statistiques. Ce groupe coordonne les activités dans ce domaine et facilite l'échange de données d'expérience entre les responsables des TIC des services nationaux de statistique. Selon les participants, il s'agit d'une occasion unique de promouvoir l'échange de données d'expérience entre les responsables des TIC qui sont traditionnellement moins souvent amenés que les spécialistes des différents secteurs de la statistique à nouer des contacts au niveau international. Le groupe directeur gère aussi un site Web sur les principales pratiques suivies en matière de TIC dans les organismes nationaux et internationaux de statistique.

e) Métadonnées statistiques (METIS)

20. De bons systèmes de métadonnées sont une base indispensable à l'échange et la diffusion de données, ainsi qu'à l'automatisation d'autres processus au sein d'un service de statistique. Déjà dans les années 80, un groupe sur les métadonnées statistiques avait été mis sur pied dans le cadre du Projet d'informatique statistique de la CEE et du PNUD. Actuellement, une équipe spéciale créée par le Bureau de la Conférence travaille sur un projet de cadre relatif aux métadonnées statistiques pour les services nationaux de statistique. Le projet sera examiné à la prochaine réunion sur les métadonnées statistiques qui sera organisée, du 3 au 7 avril 2006, en collaboration avec le Groupe d'experts de l'OCDE sur l'échange de données et métadonnées statistiques, le but étant de familiariser les experts des services nationaux de statistique avec les normes internationales relatives à l'échange de données informatisées.

f) Base de données statistiques pour les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

21. Les fonctionnaires de la CEE donnent des conseils sur les bases de données statistiques au personnel des services nationaux de statistique. À cette fin, la Division de statistique a organisé, à l'intention des pays intéressés de la CEE, un séminaire de formation sur le système de base de données statistiques DevInfo, et une mission consultative a été menée en ex-République

yougoslave de Macédoine pour trouver une solution optimale basée sur PC-Axis et DevInfo, qui permettrait de diffuser des statistiques nationales, notamment des indicateurs relatifs aux OMD.

D. Activités relatives à la population

22. Le Groupe des activités relatives à la population exécute deux programmes, le Programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations et le Programme sur le vieillissement de la population, qui visent l'un et l'autre à constituer des ensembles de données microéconomiques comparables au niveau international. La saisie, le traitement, l'harmonisation, la diffusion et l'analyse des données impliquent tous l'utilisation des TIC, et notamment de logiciels spécialisés. Le Groupe des activités relatives à la population emploie de façon intensive son site Web pour communiquer avec ses partenaires nationaux dans le cadre des deux programmes. Outre qu'il permet de diffuser les documents et informations se rapportant aux programmes en temps voulu, le site Web est également utilisé par les représentants de pays pour répondre aux questionnaires en ligne au titre des deux programmes. Dans un proche avenir, ces questionnaires en ligne seront intégrés aux bases de données correspondantes qui, ensemble, constitueront un système de suivi des activités nationales relatives à ces programmes.

23. Les deux programmes susmentionnés sont des projets à long terme, essentiellement financés au moyen de fonds extrabudgétaires.

E. Énergie durable

24. Dans le domaine de l'énergie durable, les applications des TIC ont permis de réaliser de nouveaux objectifs politiques et de mettre en œuvre des politiques nouvelles. La libéralisation du marché du gaz, par exemple, a nécessité un suivi détaillé et une observation précise des volumes de gaz naturel et des données relatives à la facturation. Sans les nouvelles TIC, ces opérations seraient très difficiles à réaliser. De la même manière, toute une gamme de TIC a permis aux gestionnaires de définir, mettre au point et réaliser des projets pour améliorer l'efficacité énergétique au niveau des municipalités, des usines et des systèmes de distribution de la chaleur. Ces nouvelles technologies ont produit et continueront de produire les solutions dont on a besoin sur le plan technique et en matière de gestion pour atteindre les objectifs recherchés dans le domaine de l'énergie durable. On continue, dans le cadre du sous-programme relatif à l'énergie durable, à perfectionner les applications des TIC déjà en place et à envisager de nouvelles s'articulant autour de la publication d'ouvrages électroniques sur CD-ROM, qui comprennent un important élément vidéo ainsi que de l'Internet. On peut citer notamment à cet égard la conception de sites Web spécialisés consacrés au Centre du gaz, et au projet «Efficacité énergétique 21», ou encore la partie du site Web de la CEE dédiée à l'énergie durable. Il ressort d'un suivi attentif des visites des trois sites Web de la CEE se rapportant à l'énergie durable que l'utilisation de ceux-ci va s'accroissant.

25. Le site Web du projet «Efficacité énergétique 21» qui est financé par des fonds extrabudgétaires, a été utilisé principalement à des fins de communication et d'échanges d'information à valeur ajoutée et compte quelque 50 000 visiteurs par an. De nouvelles applications sont prévues en 2006, notamment la mise à disposition en ligne de modèles de conception de projets d'investissement. La première application devrait fournir la terminologie, les unités de mesure et les procédures normalisées applicables à ces modèles, dans les trois

langues de travail de la CEE, afin que les projets puissent être présentés sous forme électronique aux gestionnaires de fonds d'investissement pour examen initial et éventuel financement.

26. La base de données et le site Web du Centre du gaz donnent aux 22 entreprises qui participent aux travaux du Centre des informations au sujet des activités de celui-ci, un accès aux publications électroniques du Centre, un lieu d'échange d'informations et une base de données sur les aspects juridique, politique, réglementaire et structurel des marchés nationaux et européens du gaz. Ils sont gérés et administrés par le personnel du Centre avec, au besoin, le concours de différents experts des entreprises, et sont financés par des ressources extrabudgétaires fournies par l'industrie européenne du gaz. La communication et le traitement des données par voie électronique sur le Web ont permis de rationaliser l'élaboration et la diffusion des documents, ceux-ci étant publiés électroniquement depuis quatre ans.

27. La publication par voie électronique a continué de se développer grâce à un nouveau CD-ROM/DVD hybride contenant le compte rendu des travaux du Forum sur la sécurité énergétique de 2005 tenu au cours de la session annuelle du Comité de l'énergie durable. Cette forme de publication a sensiblement intensifié et élargi l'impact du Forum sur la sécurité énergétique. Elle a par ailleurs permis de communiquer le message du Forum aux médias, décideurs, homologues de l'industrie énergétique et membres de la communauté financière, et de susciter ainsi une participation active des principaux acteurs intervenant dans ces domaines.

E. Développement du commerce

28. Dans le domaine du commerce, les TIC sont largement utilisées à la fois pour élaborer des règles et des normes permettant de faciliter les échanges commerciaux et pour partager des connaissances et diffuser des informations.

a) Projet UNeDocs

29. Le projet UNeDocs de la CEE vise à harmoniser et automatiser les échanges d'informations dans les chaînes d'approvisionnement internationales tout en permettant des échanges d'informations individuels soit sur papier, soit par voie électronique. Dans un premier temps, le projet UNeDocs a permis d'établir, au moyen des technologies Internet et produits logiciels les plus récents, une validation de concept qui est disponible sur le site Web du projet à l'adresse www.UneDoc.org. Face au succès d'UNeDocs et à la demande accrue de documents numériques émanant de la communauté internationale, le CEFACT-ONU a décidé de poursuivre la mise au point d'UNeDocs en tant que prochaine norme mondiale applicable aux documents commerciaux internationaux sur papier ou en format électronique.

b) Feuille de route pour un commerce sans papier

30. En collaboration avec les autres commissions régionales de l'ONU, la CEE a organisé, en juin 2005, un «Forum mondial sur le commerce sans papier dans les chaînes d'approvisionnement internationales» auquel ont participé plus de 300 experts originaires de plus de 65 pays membres. Le Forum a mis au point une feuille de route pour un commerce sans papier, qui a constitué une contribution thématique à la réunion du Sommet mondial sur la société de l'information tenu à Tunis.

31. Toujours en coopération avec les autres commissions régionales, la CEE a mis au point deux projets importants. Le premier concerne un outil pratique pour l'élaboration d'une série nationale de documents commerciaux en format PDF entièrement alignés sur les normes internationales relatives aux documents établies dans le cadre de la CEE. Le deuxième porte sur un référentiel Internet permettant de diffuser sur le Web les documents commerciaux nationaux nécessaires aux procédures d'importation et d'exportation d'un large éventail de pays. L'outil pratique et le référentiel aideront les pays à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des articles VIII et X du GATT et représentent une première étape importante vers la mise en œuvre d'un commerce sans papier.

c) EDIFACT/ONU et LOCODE/ONU

32. L'Internet est le principal véhicule pour la diffusion des résultats des travaux du CEFAC-ONU (recommandations, normes, meilleures pratiques). Le secrétariat a procédé à une analyse du téléchargement des deux normes susmentionnées à partir du site Web du CEFAC-ONU. Globalement, le nombre de téléchargements de la norme LOCODE/ONU est passé de 17 092 en 2003 à 23 108 au cours des huit premiers mois de 2005. Ceux de la norme EDIFACT/ONU sont passés de 83 635 en 2003 à 373 177 en 2005, principalement parce qu'un nouveau message a été inclus dans le répertoire EDIFACT/ONU au début de 2005.

d) Bloc-notes (Blog)

33. Le secrétariat a également mis au point un site Web/bloc-notes interactif connu sous le nom de «blog» ayant trait aux «accords commerciaux régionaux dans la région de la CEE» qui peut être consulté à l'adresse suivante: <http://ecetrade.typepad.com>. Ce bloc-notes a permis de créer un espace de collaboration dont peuvent se servir les organisations internationales, les universités et les instituts de recherche, la société civile et les organismes publics pour mettre en commun et partager des informations concernant les accords commerciaux régionaux, notamment en Europe orientale et en Asie centrale.

e) Réseau de relais multiplicateurs

34. Ce réseau a été créé en 1999 dans le but de diffuser des informations concernant les activités du Comité CEE du développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise aux utilisateurs potentiels des secteurs privé et public. Les informations sont transmises aux membres du réseau par le biais d'une liste d'adresses électronique, également utilisable aux fins de l'échange d'informations entre les membres du réseau et la CEE. Les relais multiplicateurs ont recours au réseau pour adresser à la Division du développement du commerce et du bois des questions concernant ses travaux et publications. Dans le cadre des activités du Comité du développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise portant sur la diffusion d'informations, une version 2006 du CD-ROM sur les normes, règles et pratiques en matière de facilitation du commerce et de transactions internationales intitulé «Norms, Standards and Practices for Trade Facilitation and International Business» est en cours de mise au point. Elle sera envoyée à tous les relais multiplicateurs faisant partie du réseau et son contenu sera également publié sur le site Web de la Division.

G. Bois

35. La CEE s'emploie, par le biais du Partenariat de collaboration sur les forêts, qui regroupe 14 organisations internationales, à diffuser des informations sur le secteur forestier grâce au Service mondial d'information sur les forêts. Il a été demandé à la CEE de faire partie du comité directeur chargé de l'élément européen de ce projet. En qualité de membre de ce comité, elle fournit une liste de ses produits (publications et bases de données) accompagnée de descripteurs de métadonnées et donne des avis au sujet de l'évolution future des systèmes mondiaux d'information. En outre, pour faciliter l'échange rapide d'informations en cas de situation d'urgence grave telle que tempête et feux de forêt, la CEE gère un site Web pour l'échange d'informations spécialisées. Récemment, le Gouvernement suédois et d'autres gouvernements de la zone de la Baltique se sont servis du site Web pour faire circuler des informations fiables sur les conséquences d'une grave tempête dans la région.

36. En collaboration avec l'Observatoire mondial des incendies, la publication CEE/FAO intitulée Nouvelles internationales sur les incendies de forêts, et d'autres informations relatives aux incendies de forêts sont publiées sur FIRE-GLOBE, le site Web de l'Observatoire.

H. Établissements humains

37. La Division de l'environnement et de l'habitat gère une base de données Web interactive, notamment en ce qui concerne l'information relative au logement et à la construction. Les données qui servent à l'établissement du Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction de la CEE ou qui sont recueillies par l'intermédiaire des monographies de pays sur le secteur du logement proviennent de plusieurs sources nationales ou internationales. Comme suite à la décision relative à la réforme de la CEE, la collecte de données sera rationalisée pour répondre aux objectifs du programme de monographies nationales et, dans un même temps, à ceux de la base de données sur les établissements humains. À cette fin, il est également envisagé de réviser le questionnaire adressé aux États membres.

I. Divers

a) Groupe de travail sur les TIC au service du développement du Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA)

38. La CEE soutient activement les efforts déployés par les États membres, notamment les pays en transition, pour que leur économie devienne une économie du savoir. Dans cette optique, la Commission a joué un rôle primordial dans la mise en place du groupe de travail sur les TIC au service du développement relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA) en 2005. Ce groupe vise à favoriser l'évolution des pays bénéficiaires du SPECA vers des économies du savoir notamment en: i) facilitant la coopération au titre d'initiatives sur le développement d'une économie du savoir et, notamment sur l'utilisation des TIC au service du développement; ii) soutenant et coordonnant les activités et programmes en matière de renforcement des capacités; iii) tenant lieu de forum pour l'examen des questions sur les TIC au service du développement; iv) encourageant les partenariats entre le secteur public et le secteur privé et l'approche multipartite. Les activités du projet ont démarré en décembre 2005, en collaboration avec la CESAP et grâce à des ressources extrabudgétaires.

b) Économie numérique

39. La CEE soutient le développement de l'économie numérique dans les pays en transition en collaborant avec des spécialistes venus des États membres. Au nombre des activités entreprises à ce titre, il y a lieu de citer des séminaires de sensibilisation aux questions relatives au développement de l'économie numérique (cybergouvernement, externalisation internationale dans le secteur des TIC, règlement des différends en ligne, cyberstratégies nationales et adoption de nouvelles technologies, entre autres). Cette initiative est financée au moyen de ressources extrabudgétaires.

c) Points d'accès aux TIC

40. En collaboration avec les autres commissions régionales, la CEE participe à un projet sur les points d'accès aux TIC entrepris au titre du Compte pour le développement de l'ONU qui a pour objet de faciliter la transformation des points d'accès aux TIC existants dans les collectivités défavorisées en centres de savoir des réseaux mondiaux de connaissance. Ce projet devrait promouvoir le partage de pratiques optimales et permettre d'organiser des réunions et activités orientées vers le renforcement des capacités dans certains pays d'Asie centrale. L'approbation finale du plan projet interviendra au début de 2006.

II. APPLICATIONS INFORMATIQUES ET TÉLÉMATIQUES AU SEIN DU SECRÉTARIAT DE LA CEE

41. La diffusion d'informations par le biais d'Internet s'est considérablement développée au cours des six dernières années. Alors qu'en janvier 1998, on ne comptait que 9 187 visites du site Web de la CEE, on constate que dès octobre 2005 ce chiffre avait été multiplié par plus de 50 et atteignait 517 654 visites par mois, soit une augmentation de deux tiers par rapport à l'année précédente. Ne sont pas comprises dans ce chiffre les visites de pages d'autres sites Web que le site principal de la CEE, par exemple ceux du Centre du gaz et du projet «Efficacité énergétique 21».

42. Depuis que le courrier électronique et l'Internet ont fait leur apparition dans chacun des services de la CEE vers 1995, la dépendance du secrétariat vis-à-vis de TIC performantes s'est rapidement accrue. Ces techniques ont en outre permis au secrétariat d'améliorer son efficacité et sa productivité, ainsi que de faciliter les communications internes et externes. À l'heure actuelle, le secrétariat fait usage de toute une palette de services liés aux TIC – services d'ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, partage de fichiers, courrier électronique, Internet et Intranet.

43. Les TIC permettent des applications qui facilitent différentes opérations administratives au niveau du secrétariat de la CEE (la base de données Contacts, par exemple). Pour améliorer et faciliter les contrôles financiers, un système interne de suivi financier a été mis sur pied à l'aide du logiciel «Crystel Report». Au niveau de l'ensemble du secrétariat de l'ONU, plusieurs grandes applications sont à présent utilisées (par exemple le Système intégré de suivi, qui sert à la planification des programmes, le DRITS, système informatisé de suivi de la production documentaire, et le PAS, système de notation des fonctionnaires).

44. Le système de la base de données Contacts tout comme le système de suivi financier, sont maintenant définitivement arrêtés tant en termes de conception que de logiciel. La base de données Contacts comporte, entre autres, une interface de téléchargement automatisé avec la

Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, permettant d'éliminer le processus long et laborieux qui obligeait auparavant à répéter la saisie des données aux fins de l'accréditation des représentants. Elle contient aussi des informations statistiques perfectionnées, qui permettront d'observer de plus près toutes les réunions de la CEE du point de vue de la participation et d'autres critères. Le système de suivi financier est un instrument indispensable au contrôle des dépenses, engagements et décaissements effectués au titre de diverses rubriques, pour les activités et programmes imputés sur le budget ordinaire ou financés par des fonds extrabudgétaires.

45. Le secrétariat est en train de revoir la conception de sa plate-forme Intranet et de la transférer. Il se servira de l'environnement iSeek mis gratuitement à sa disposition par le Siège de l'ONU. L'actualisation du contenu peut être davantage décentralisée et la présentation du site Intranet sera calquée sur celle d'autres sites Intranet du Secrétariat de l'ONU.

46. Dans le proche avenir, le secrétariat de la CEE devra envisager de prendre les mesures ci-après:

- Introduire des systèmes de documentation et d'archivage électroniques permettant de traiter les documents provenant des médias électroniques ainsi que les documents numérisés (scannés) qui parviennent par courrier classique;
- Asseoir sur une base technologique plus élaborée l'élargissement prévu de la publication électronique, le but étant de publier simultanément sur des médias en ligne et hors ligne (par exemple sur l'Internet et sur CD-ROM);
- Se doter d'un système de gestion du contenu afin d'actualiser et de gérer de façon plus efficace son site Web.

III. CONCLUSIONS

47. Une cyberstratégie pour la CEE doit comprendre des éléments concourant à la mise en place et à l'utilisation des TIC dans les États membres et, notamment, dans les pays en transition. De même, le secrétariat a réalisé, et continuera de réaliser des efforts pour accroître sa propre efficacité et pour appliquer les nouvelles TIC, selon qu'il convient.

48. La multiplicité des activités liées aux TIC au niveau des sous-programmes semble confirmer que l'avantage comparatif de la CEE réside dans sa capacité à rattacher son savoir-faire en matière de TIC à ses activités sectorielles, notamment à l'élaboration de normes et règles techniques, et à la mise au point de procédures, protocoles et applications à des fins spécifiques, à l'intention des pays membres.

49. Par ailleurs, les TIC sont utilisées comme instruments pour accélérer, élargir et rendre plus efficace l'accès à des informations et bases de données spécialisées, pour améliorer la collecte, la transmission et l'échange d'informations, pour mettre à disposition des questionnaires en ligne et pour demander des informations en retour, ainsi que pour mettre en place des réseaux interconnectés aux fins de l'échange d'informations.

50. L'examen actuel des activités montre que cette double approche s'est avérée efficace et il est suggéré que le secrétariat continue d'intensifier ces efforts dans les limites des ressources disponibles.

51. Enfin, les efforts de la CEE devraient également être replacés dans le contexte du processus engagé dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information, et la mise au point de la cyberstratégie de la CEE devrait se faire en tenant compte et en allant dans le sens des conclusions du Sommet de Tunis telles qu'énoncées dans les Résultats de la phase de Tunis: Engagement de Tunis et Agenda de Tunis pour la société de l'information.
